

Le Département sécurise le stationnement des vélos pour booster les pratiques quotidiennes

Approuvé le 5 juillet 2019 par l'Assemblée départementale, le Schéma départemental vélo incite les Vauclusiens et les touristes à utiliser quotidiennement leur vélo. Sécuriser leur stationnement à proximité des lieux publics s'inscrit totalement dans cette logique.

Publié le 25 février 2021

32 sites équipés sur tout le territoire du Vaucluse

A partir de ce mois de février 2021, le Conseil départemental de Vaucluse installe des équipements de stationnement de vélos sur 32 sites publics très fréquentés :

- > [26 communes](#),
- > deux Espaces Naturels Sensibles (Arboretum de Beauregard à Jonquières et Etang salé de Courthézon),
- > trois aires de covoiturage et le Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs de Rasteau.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les collectivités voulant en bénéficier ont pu en faire la demande en 2020, grâce à un appel à projets publié sur le site www.vaucluse.fr.

Cette opération est renouvelée en 2021 avec une remise des projets jusqu'au 26 mars 2021.

Faciliter le stationnement des vélos permet de lever un frein important à la pratique, tout autant que la sécurisation des voies pour se déplacer à deux roues.



Au total, 30 000 euros seront mobilisés par le Conseil départemental de Vaucluse en direction des collectivités pour financer l'installation de ces parkings.

Des nouveaux mobiliers urbains adaptés et accessibles à tous

Le Conseil départemental de Vaucluse a financé la fourniture et la pose d'ensembles de 4 à 5 arceaux métalliques aux couleurs choisies par les bénéficiaires, et destinés au stationnement des vélos sur des sites recevant du public et proposés directement par les collectivités.

Le choix du matériel s'est porté sur des dispositifs de type arceaux, dont la hauteur permet d'appuyer facilement son vélo et de sécuriser, par la plupart des antivols, le cadre et au moins une roue.

Ces équipements ont été fournis par la société Abri-Plus, spécialisée dans les équipements vélo : abris couverts et arceaux de stationnement, matériels de services pour le vélo.

Les sites retenus, et donc équipés, devaient être :

- A proximité immédiate de bâtiments recevant du public

2 critères ont guidé le choix des sites retenus :

- La sécurisation du stationnement devait concerner des établissements accueillant du public de préférence pour des démarches administratives courantes et le recueil de renseignements,
- La zone de stationnement devait être localisée à proximité immédiate de l'entrée du site, facilement accessible et bien visible depuis l'entrée. Elle devait être idéalement située à moins de 10m de cette entrée.

Dès leur installation, la propriété des matériels est transférée par le Département à la collectivité bénéficiaire, qui en assurera l'entretien et leur renouvellement via une convention.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09